



Filière administrative

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2022

L'examen professionnel par avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, au titre de l'année 2022, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Bretagne.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 8 mars au 21 avril 2022
Période de retrait des dossiers	Du 8 mars au 13 avril 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 21 avril 2022
Épreuve écrite d'admissibilité	Le 22 septembre 2022
Réunion du jury d'admissibilité	Le 17 novembre 2022
Épreuve orale d'admission	Les 5,7 et 12 décembre 2022
Réunion du jury d'admission	Le 16 décembre 2022

B. Inscriptions

Cet examen est ouvert aux rédacteurs ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats doivent être en activité à la clôture des inscriptions.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au

tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier, c'est-à-dire au plus tard au 31 décembre 2023.

200 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription.

Tous les candidats ont été admis à concourir sous réserve à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leur dossier ne serait examiné qu'après l'épreuve écrite d'admissibilité. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le Centre de Gestion du Finistère à réception des dossiers des candidats, exception faite des signatures obligatoires dans le dossier d'inscription. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion avant l'épreuve d'admissibilité.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats pouvaient produire jusqu'au jour de l'épreuve écrite d'admissibilité (soit le 22 septembre 2022), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manquai(en)t à leur dossier. Le cas échéant, ces pièces ont été rajoutées à leur dossier d'inscription en vue de leur instruction.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part à l'épreuve écrite d'admissibilité sous réserve :

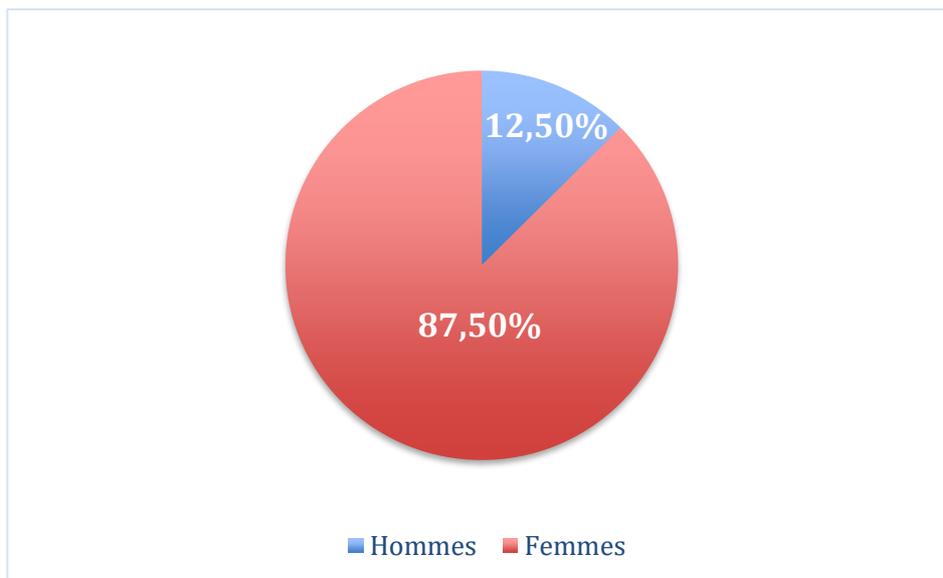
- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- et de remplir les conditions d'inscription.

II. CANDIDATS

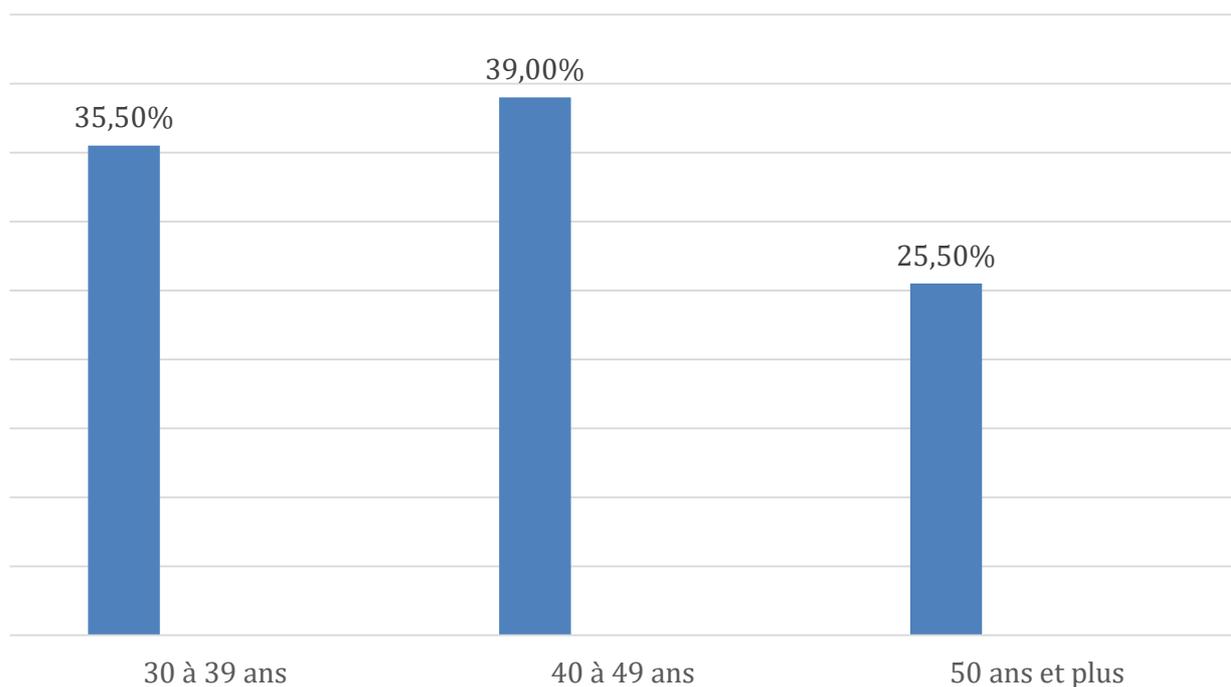
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	41	185 Soit 92.50 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	51	
Ille et Vilaine	63	
Morbihan	30	
Hors Bretagne	15	15 soit 7.50 % des candidats domiciliés hors Bretagne

B. Répartition femmes - hommes



C. Tranches d'âges



Au moment de leur inscription, 37,50% des candidats exerçaient au sein d'une commune et 14,50 % dans une communauté de communes.

III. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'admissibilité est le suivant :

« Épreuve écrite qui consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles »

➤ *Durée : 3 heures ; coefficient 1.*

B. Déroulement

200 candidats ont été convoqués à l'épreuve écrite qui s'est déroulée le 22 septembre 2022 au Parc des Expositions de Lorient à Lanester (56) et dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	160
Nombre de candidats absents	40
Taux d'absentéisme	20 %

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Après l'instruction des dossiers d'inscription, trois candidats ont été déclarés non admis à concourir au motif qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises pour cet examen.

C. Résultats de l'épreuve écrite

1- Tableau des résultats

Notes sur 20

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
03	18	11,13

2- Signe distinctif :

Une copie a été soumise aux membres du jury afin qu'ils déterminent la présence ou non de signe distinctif. Le Jury décide d'attribuer la note de 0 sur 20 à la copie du candidat pour le motif suivant :

- Mention d'une date différente de celle du jour de l'examen

Les mentions, ci-dessous, ont été indiquées aux candidats oralement par les responsables des centres d'écrits, sur la consigne qui leur a été distribuée individuellement ainsi que sur la première page du sujet.

« Aucun signe distinctif tel que votre nom, prénom, numéro de convocation, initiales, signature, espace ou marge blanche (de plus de 5cm) ou encadrement des titres... ne doit apparaître sur vos copies (hormis dans la partie à rabattre). Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses, de noms imaginaires ou existants : nom d'une collectivité fictive, de votre collectivité, de votre lieu de résidence, nom d'une personne existante ou fictive, de même que le lieu de la salle d'examen où vous composez, ou encore une date fictive (autre que celle du jour de l'examen soit le 22 septembre 2022).

Vous devez seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet.

Vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif et la note de 0/20 vous sera attribuée. »

3- Notes éliminatoires :

3 candidats ont été éliminés en raison d'une note inférieure à 5 sur 20.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 : « Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

Le jury institutionnel, réuni le 17 novembre 2022, a déclaré 153 candidats admissibles dont les notes vont de 05 à 18 sur 20.

D. Conseils aux candidats

Quelques bonnes copies mais globalement le niveau des candidats est assez moyen. Beaucoup de copies manquent de méthodologie : les introductions sont parfois maladroitement et incomplètes ; les parties informative et opérationnelle sont déséquilibrées ; les sous-parties sont soit inachevées, soit inexistantes et le choix du plan n'est pas toujours judicieux.

La rédaction de certaines copies est confuse, certains candidats n'ont pas su synthétiser toutes les informations et ont négligé la forme rédactionnelle au profit d'une énumération sous forme de « catalogue ». Un soin particulier devra être apporté à l'orthographe.

Le sujet est en ligne sur le site internet du CDG29 : www.cdg29.bzh (accessible dans le fonds documentaire).

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Nature de l'épreuve

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'admission est le suivant :

« Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe »

➤ *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - Coefficient 1.*

B. Déroulement

153 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée les 5, 7 et 12 décembre 2022 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

Nombre de candidats convoqués	153
Nombre de candidats présents	138
Taux d'absentéisme	9,80%

Aucun procès-verbal n'a été dressé durant l'épreuve.

C. Résultats de l'épreuve orale

Notes sur 20

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Nombre de notes ≥ 10
05	19	12,33	99

D. Conseils aux candidats

Les membres du jury relèvent, pour certains candidats, des difficultés à s'extraire de leur environnement professionnel et une faible capacité à prendre de la hauteur.

Les candidats manquent de curiosité et les connaissances sur l'environnement territorial sont à travailler.

De manière générale, les candidats ne semblent pas mesurer le niveau d'exigence attendu sur le grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe et restent cloisonnés dans leurs missions et fonctions.

V. RÉSULTATS D'ADMISSION

A. Moyenne générale (écrit et oral)

Notes sur 20

Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne générale
06	17,50	11,86

Aucun candidat n'a été éliminé en raison d'une note inférieure à 05 sur 20.

Sur les 153 candidats admissibles, 32 candidats ont une moyenne inférieure à 10 sur 20.

B. Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 : « Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 ».

Les membres du jury institutionnel, réunis le 16 décembre 2022, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats présents ont décidé de fixer **le seuil d'admission à 12/20**.

- **68 candidats ont été déclarés admis.**

Fait à Quimper, le 16 décembre 2022

Le Président du Jury



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Dominique CAP